



COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière

Réunion du 08 octobre 2019

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MMES. Christine TASTAVIN, MM. Gérard ALUNNI, Alain BROCHE, Claude COLOMBO, Gilles ERMANI, Pierre LAFON, Francis MAGGI, Georges ROMANO, Patrick SCALA.

Excusés : MMES Laurence ANTIMI, Patricia ARNOUX, Rosette GERMANO, Christiane TOTO BROCCHI, MM. Nicolas BAUDOIN, Pascal BISTARELLI, Christian POMATTO, François ROUSTAN, Joël SIMON.

Assistent : MM. Stéphane DUDILLIEU, Jérémy GUEDJ.

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à 18h00.

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT

M. Edouard DELAMOTTE remercie chaleureusement Maître Eric BORGHINI d'honorer de sa présence cette réunion du Comité de Direction ainsi que les membres présents et passe à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PV

Comité de Direction du 02/09/2019
Bureau Exécutif du 16/09/2019
Bureau Exécutif du 23/09 /2019
Bureau Exécutif du 30/09/2019
Les procès-verbaux sont adoptés.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président, suite à l'invitation de la Mairie de Roquefort-les-Pins, assistera le samedi 12 octobre 2019 à l'inauguration du nouveau revêtement du stade Jean Chiappe.

Il assistera au lancement de la Coupe de la Méditerranée qui se déroulera le jeudi 17 octobre 2019 lors de la soirée festive organisée par la Ligue de Méditerranée, dans le cadre des festivités de l'année centenaire.

Il informe que la Commission Fédérale des Arbitres de la FFF lance une campagne pour le recrutement de dirigeants de clubs, afin qu'ils deviennent référents en arbitrage. Un kit de formation sera envoyé au District.

Il évoque le lancement par la FFF de l'opération « Club lieu de Vie », un dispositif d'accompagnement des clubs pour développer leur activité. Cette opération amènera la Fédération à accompagner une sélection de 200 clubs (identifiés par les Ligues) qui mettront en place des actions spécifiques du projet.

Le nouveau plan informatique a été arrêté, 19 postes au lieu de 18, 14 changements de PC et 2 mises à niveau Windows 10. Coût de l'opération, environ 18.000 €.

COMMISSIONS SAISON 2019-2020

La composition des commissions est modifiée de la façon suivante,

- Commission Technique :

Sont intégrés MM. Ryad HAMMOUD, Cyrille PETIT et Alan HAGENSTEIN.

Sont retirés MM. Vito BRUNO, Samuel DELCROIX et Anthony PAOLINO.

- Commission Foot-Réduit :

Démission de M. Patrick MARTIN.

- Commission des Coupes

Cessation d'activité de M. Marc CORNU pour raison personnelle, le Président et les membres du Comité de Direction le remercient chaleureusement pour le travail qu'il a réalisé depuis de nombreuses années au sein du District de la Côte d'Azur et lui souhaitent une bonne continuation dans ses activités.

- Commission des Délégués

Ont été admis dans le corps des délégués en qualité de stagiaires pour la saison 2019-2020, MM. MIZIACZYK Pascal et AOUNI Haykel.

DELEGUES

Le Comité de Direction prend connaissance de la proposition transmise par la Commission Départementale des Délégués relative à la composition du corps des Délégués du District de la Côte d'Azur :

MMES ARNOUX Patricia, SZAKOLCZAI Sarah, TOTO BROCCCHI Christiane ;

MM. ABED Chokri, AOUNI Haykel, ARAMINI Denis, AUBERT Claude, BALADE Patrick, BRIGATTI Eric, BRITO Alain, CAMATTE Lucien, CANESTRIER Jean-Louis, DJAFFAL Ridha, FRATINI Raymond, FRANCOIS Kévin, FRIXA Fabrice, FUHRER Franck, GIGON José, GIORDANO Jean-Pierre, HALOUI Mehdi, LAURO William, MARTIN Patrick, MARTIN Thierry, MISIACZYK Pascal, MORETTI Alain, ROIG Thierry, SCIMECA Jean-Baptiste, TOUIHRI Fayçal.

CHAMPIONNATS

M. Francis MAGGI revient sur le fait que de nombreux clubs retirent les équipes au début des championnats, notamment en foot réduit. Cette pratique est dommageable pour la bonne gestion des compétitions par les commissions qui, de plus, ont un surcroît de travail

important. La Commission Foot-réduit proposera pour la prochaine saison une approche préventive sur les engagements d'équipes, compte tenu des antériorités par club.

M. Francis MAGGI remercie à nouveau le District du Var de bien avoir voulu intégrer dans son championnat U18F les quatre équipes de la Côte d'Azur.

COURRIERS

VSJB FC : nous informant de la tenue de son tournoi en salle U11 « Challenge BONIFASSI-ROSSI - Souvenir CALDERONI » qui se déroulera les 2 et 3 novembre 2019. Une demande d'arbitres est formulée, ainsi qu'une invitation à la remise des prix. Pris note, et transmis aux Commissions compétentes. Par ailleurs, le DCA dotera ce challenge d'une coupe.

TOUR DE TABLE

M. Patrick SCALA revient sur la réunion avec la Mairie de Grasse, concernant la convention de mise à disposition du Stade de la Paoute, la Municipalité de Grasse demande quelques ajustements. En conséquence, un nouveau projet de convention sera réalisé par le DCA et proposé au Maire de la Ville.

TARIFICATION APPLICABLE EN 2019-2020

ADMINISTRATION	
Fonds de garantie mutualisé 1re année d'affiliation	500 €
Fonds de garantie mutualisé autres clubs	30 €
Frais administratifs de gestion	140 €
ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	
SENIORS A 11	80 €
U19 à U14	75 €
U10 à U13	20 €
U6 à U9	20 €
SENIORS A 7	40 €
FEMININ SENIOR A 11	40 €
FEMININ SENIOR A 7	40 €
FEMININ U18 A 8	30 €
FEMININ U16 A 8	30 €
FEMININ U15 A 8	30 €
FUTSAL	40 €
ENTREPRISE	40 €
DESENGAGEMENT = Même montant que l'engagement	
ENGAGEMENTS COUPES COTE D'AZUR	
Toutes catégories	30 €
DROITS DIVERS	
Réclamations et réserves	40 €
Frais de dossier	40 €

Appel	100 €
Copie dossier (discipline, appel)	50 €
SANCTIONS DISCIPLINAIRES (Amendes de base)	
Ouverture Dossier Disciplinaire	10 €
1er Avertissement	18 €
2e Avertissement	30 €
3e Avertissement (3 Av. en – de 3 mois) et match ferme	40 €
Exclusion	40 €
Non respect du protocole début ou mi-temps ou fin de rencontre	30 €
Non respect du protocole deux fois au cours de la rencontre	60 €
Non respect du protocole trois fois au cours de la rencontre	90 €
SANCTIONS DISCIPLINAIRES (amendes complémentaires)	
Comportement blessant envers officiel	17 €
Comportement grossier ou injurieux envers officiel	17 €
Comportement obscène	34 €
Comportement intimidant / menaçant	50 €
Comportement raciste/discriminatoire	100 €
Bousculade volontaire	85 €
Tentative de brutalité/tentative de coup	85 €
Crachat	100 €
Acte de brutalité/coup	150 €
Acte de brutalité/coup occasionnant une blessure	150 €
Acte de brutalité/coup occasionnant une blessure avec ITT < 8 jours	150 €
Acte de brutalité/coup occasionnant une blessure avec ITT > 8 jours	200 €
AMENDES ADMINISTRATIVES	
Forfait Général Seniors	100 €
Forfait Général Jeunes de U14 à U19	80 €

Forfait général Jeunes de U6 à U13	50 €
Forfait sur le terrain toutes catégories	90 €
Forfait déclaré avant le jeudi: amende de la catégorie divisée par 2	
Forfait sur le terrain U6 à U9	40 €
Feuille non communiquée	50 €
Feuille en retard, non-conforme ou incomplète	27 €
Feuille de Match Informatisée non réalisée par l'une des 2 équipes	50 €
Licence manquante	15 €
Horaire en retard	25 €
Joueur non licencié	50 €
Non-respect de la catégorie d'âge	25 €
Changement d'horaire tardif	25 €
Joueur suspendu participant à un match	100 €
Joueur suspendu participant aux 5 dernières rencontres	200 €
Absence réponse documents techniques	50 €
Absence club à Assemblée Générale District	80 €
Absence club à réunion classée obligatoire	80 €
Non-paiement des officiels le jour de la rencontre	50 €
Indemnités des officiels devant les commissions	30 €
Absence de l'éducateur désigné sur le banc de touche en U14	40 €

INDEMNITES DES OFFICIELS : Arbitres, Délégués, Observateurs					
Catégorie	Arbitre Central		Assistant		Délégué Observateur
	1 ^{er} match	2e match même site	1er match	2e match même site	
D1 uniquement	80 €	45 €	70 €	35 €	38 €
Seniors autres	75 €	40 €	67 €	32 €	38 €
Seniors Féminines	75 €	40 €	67 €	32 €	38 €

Entreprise	75 €	40 €	67 €	32 €	38 €
Foot A 7 Masculin	70 €	35 €	60 €	25 €	38 €
Foot A 7 Féminin	65 €	30 €	55 €	20 €	38 €
Jeunes Féminines à 7	60 €	25 €	50 €	15 €	38 €
Futsal Senior	36 €	36	30 €	30 €	38 €
Futsal Jeunes	30 €	30	25 €	25	38 €
U19	70 €	35 €	60 €	30 €	38 €
U17	60 €	25 €	55 €	20 €	38 €
U15 et U14	55 €	20 €	50 €	15 €	38 €
U10 à U13	50 €	30 €	40 €	20 €	38 €
U6 à U9	25 €	15 €	15 €	10 €	38 €

- Indemnité kilométrique 0 ,401 €

1/ CHAMPIONNATS :

A) Les frais des officiels sont obligatoirement pris en charge par le club recevant et doivent être payés avant le début de la rencontre.

B) Pour toute rencontre placée sous le régime de la protection (matches protégés), le club recevant règle les officiels. Le District remboursera ensuite le club par crédit sur son compte ouvert dans ses livres sur production des factures acquittées.

C) Lors des Poules Finales des divers championnats, les frais des officiels sont partagés par les deux clubs.

2/ COUPES :

Les frais d'arbitrage sont partagés par les clubs jusqu'aux 1/8e de finale inclus. Pour les ¼ et ½ finales, le club recevant règlera les officiels. Le District remboursera ensuite le club par crédit sur son compte ouvert dans ses livres sur production des factures acquittées.

3/ LES TOURNOIS DIVERS ORGANISES PAR LES CLUBS :

Les frais d'arbitrage et de repas pour les tournois, quels qu'ils soient, devront être pris en charge par les organisateurs sur les bases tarifaires suivantes :

A) FOOTBALL à ONZE :

- Indemnité de repas = 18 € par jour, (ou repas chaud fourni par l'organisateur)

- Indemnité d'arbitrage

Seniors et U19 = 55€ par demi-journée

U15 et U17 = 45€ par demi-journée

B) FOOTBALL REDUIT ET DIVERSIFIE (Futsal, Beach-Soccer, Footi-Volley, Foot des Plages, Foot Entreprise) :

- Indemnité de repas = 18 € par jour (ou repas chaud fourni par l'organisateur)
- Indemnité d'arbitrage = 90€ pour la journée ; 45€ pour la 1/2 journée.

Le Président :
Edouard DELAMOTTE

Le Secrétaire de séance :
Francis MAGGI